

Orientation VII

Accroître les chances de participer, de contribuer à la culture et de la construire

Les acteurs de terrain soulignent l'importance d'envisager la culture dans sa globalité. C'est au travers de la culture que les êtres humains expriment leurs valeurs, leurs visions et leurs idées. C'est par la culture que les hommes communiquent entre eux et participent à la vie en société. L'Unesco définit la culture comme tout ce qui caractérise une société ou un groupe et donne à chaque être humain son identité. Cette définition, communément admise, reconnaît comme phénomène culturel, outre les arts et les lettres, le mode de vie, les droits humains fondamentaux, les valeurs, les traditions et les croyances.

Chaque communauté, chaque personne à sa (ou ses) propre(s) culture(s). La politique culturelle doit donc être tournée vers la population dans son ensemble et dans toute sa diversité.

Il est également fondamental, tant au niveau du terrain qu'au niveau des politiques, de considérer la culture comme transversale par rapport aux différents domaines de vie. Les valeurs et les coutumes culturelles influent, par exemple, sur la manière d'aborder la santé, l'éducation, le travail, etc.

RESOLUTION 26 : RECONNAITRE LE ROLE FONDAMENTAL DE LA CULTURE DANS NOTRE SOCIETE

Dans le Rapport général sur la pauvreté (RGP) une grande attention est accordée à la culture et à la participation culturelle. Le titre 'Droit à la participation, à la contribution et à la construction de la culture' a été choisi. Il renvoie à une approche globale du concept de culture.¹

L'intérêt pour la culture et la participation culturelle a indéniablement progressé depuis le RGP, mais force est toutefois de constater – sur la base de plusieurs recherches et de multiples signaux et témoignages du terrain – que pour un grand nombre de personnes, le droit à l'épanouissement socio-culturel n'est pas encore acquis.

Quand nous parlons de participation à la culture, nous faisons d'une part référence à l'accès à l'offre culturelle et d'autre part à l'élaboration active, à la construction de la culture. Ces deux aspects sont importants mais c'est surtout la participation qui a besoin de reconnaissance et de renforcement (par exemple, au travers de l'éducation permanente en Communauté française et par le biais des projets socio-artistiques en Flandre).

Plusieurs acteurs demandent en outre d'élargir la vision aux loisirs et au sport.²

¹ Rapport général sur la pauvreté, pp. 296-297.++

² Voir notamment le rapport final du Congrès sur la pauvreté 2004 de la Communauté flamande.

On demande également d'être attentif à la notion de « participation » en soi, à sa signification et à sa mise en œuvre, en évitant de lui donner une interprétation paternaliste. La participation ne peut pas devenir obligatoire. Il s'agit de laisser le choix à chacun.

La participation culturelle est présentée comme un véritable outil de lutte contre les exclusions. Partant d'une indignation (une problématique, une injustice...), la participation culturelle aide les personnes généralement exclues à en prendre conscience, à s'exprimer et se faire entendre, à être créatif, à chercher des solutions, à être acteur de leur vie, à prendre leur place dans la société.

RÉSOLUTION 27 : INVESTIR DANS LA PARTICIPATION ET LA CONSTRUCTION DE LA CULTURE

PISTE 1. Reconnaître et renforcer les initiatives de participation culturelle

La participation à des activités artistiques est un moyen d'expression et de transformation, véritable source d'enrichissement pour les personnes exclues. Elle influe sur le développement personnel et renforce les liens sociaux. Elle constitue un levier essentiel, d'intégration et de prévention, complémentaire aux cadres d'intégration habituels comme l'emploi et la formation. Elle tient compte des qualités, du potentiel et des intérêts des personnes, plutôt que de leurs lacunes et échecs.

"Grâce projet 'Met Eigen Woorden' ('Avec nos propres mots') et récemment le nouveau projet 'Uitbelicht' ('Coup de projecteur'), les gens vivant dans la pauvreté, qui n'ont jamais eu la chance de s'exprimer culturellement, ont l'occasion de formuler ce qu'ils ressentent au plus profond d'eux-mêmes, par l'écriture et d'autres formes artistiques. Pour les participants, prendre part à ce projet signifie beaucoup plus qu'un simple spectacle sur le podium. Ils sortent de leur isolement, révèlent des talents insoupçonnés et confirment aux gens leur propre valeur. Ce projet leur donne la force d'oser également entreprendre des démarches dans 'la vie courante'.

De tels projets sont d'une valeur inestimable dans la lutte contre la pauvreté, précisément parce que l'on travaille avec les forces positives des gens ! ... Les gens qui participent à une 'construction active de la culture', se découvrent peu à peu une fringale d'en savoir davantage et, très souvent, il y a tout doucement passage vers d'autres formes de culture... "³

Ce type d'initiative manque généralement de reconnaissance tant au niveau des politiques que des opérateurs de terrain, qu'ils soient issus des secteurs culturel ou social. Les moyens nécessaires à leur développement sont également insuffisants.

La collaboration à tous les niveaux (terrain et politique) entre les secteurs culturel et social doit être encouragée et les partenariats respectueux des spécificités et objectifs de chacun (via des concertations, une meilleure

³ Contribution du Groupe Quart monde 'Mensen voor Mensen' asbl – Alost, à l'occasion d'un moment de concertation à propos d'une note de réflexion du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

répartition des budgets, des formations adéquates...) doivent être encouragés. Tout en ayant des objectifs similaires les formes de coordinations, les dispositifs, l'historique et les contextes sont différents en Communauté flamande et en Communauté française.

En Communauté flamande, depuis 2000, un soutien financier est prévu pour les projets socio-artistiques. À partir de 2006, cette subvention spécifique sera incluse dans la politique culturelle locale, le décret sur les arts et celui sur le patrimoine culturel. Une évaluation⁴ des projets jusqu'en 2003 montre que l'approche artistique est de plus en plus marquée. On note également un rétrécissement du groupe cible (les projets concernent surtout les jeunes). Toutefois, l'accent semble mis sur l'aspect artistique au détriment de l'aspect social. Les subsides pour des projets vont de moins en moins aux promoteurs d'initiatives dans le secteur social, et encore moins dans le secteur de la pauvreté. Ainsi, l'objectif initial des subsides disparaît également. Ceci plaide en faveur d'une collaboration plus importante entre la culture et le social. Les budgets devraient être répartis de manière équilibrée entre les deux secteurs. Les associations soulignent également que le dossier à introduire doit satisfaire à des exigences élevées, ce qui constitue un obstacle important au dépôt et à l'approbation d'un projet.

En Communauté française, on a pris conscience du rôle social de l'artiste et de la culture depuis de nombreuses années et des dispositifs structurels ont été mis en place : les mouvements d'éducation permanente, les centres culturels, les centres d'expression et de créativité, le mouvement de théâtre action... ou tout récemment Article 27. Le terrain dénonce vivement le manque de financement durable, de coordination, de communication, d'information et de concertation.

Piste 2 : Clarifier les concepts et les missions attachés à la participation culturelle

Il est important d'affirmer une politique claire et unifiée (au-delà des divisions et compétences).

Afin de surmonter les clivages (art réservé à une élite et art populaire, œuvre d'art et travail socioculturel, artiste et animateur...) et de reconnaître le travail de chacun, il est nécessaire de bien définir les concepts, leurs enjeux et leurs objectifs.

Il est nécessaire également d'établir une déontologie, des principes de base, des critères de travail communs. Ceci éviterait des dérives (l'accent a été mis sur les projets artistique au détriment de l'aspect social) telles que les projets socioartistiques récemment soutenus en Flandre l'ont connu.

De même, afin d'éviter les tensions, les concurrences, les malentendus, il est indispensable, de redéfinir les missions et les rôles de chaque opérateur. Différents acteurs relèvent le fait que des CPAS obtiennent des moyens substantiels pour développer des projets culturels pendant que des opérateurs culturels existants ont beaucoup de peine à trouver un financement correct.

⁴ Van Looveren M., *Genese van sociaal-artistieke project*, manuscrit non publié, Vrije Universiteit Brussel, 2004.

RESOLUTION 28 : ELIMINER LES OBSTACLES A L'ACCES A LA CULTURE

Quand nous parlons d'accès à la culture, il s'agit surtout d'accès à la production et à la diffusion artistique (spectacles, musées, expositions, concerts, manifestations culturelles diverses). Différents facteurs continuent d'entraver la participation à la culture. Outre l'obstacle financier, il existe des obstacles pratiques (manque d'informations, mobilité, gardiennage d'enfants, etc.) et des obstacles d'ordre psychologiques et sociaux.⁵

PISTE 1. Sensibiliser et responsabiliser du secteur culturel à l'ouverture et à l'accueil de tous les publics

Le secteur culturel doit considérer l'ensemble de la société – dans toute sa diversité – lors de la planification et de l'organisation de ses activités. Cela requiert une connaissance du terrain, ainsi qu'un dialogue avec les représentants des différents groupes de la population.

Mais, afin de permettre aux acteurs culturels d'accueillir et de travailler avec toutes les populations, dans toute leurs diversités (culturelles, sociales, ...), il faut clarifier leurs missions et leur en donner les moyens (formation, financier...). Il faut également favoriser les rencontres entre les secteurs sociaux et culturels.

PISTE 2. Une information adaptée et accessible

Pouvoir se rendre à un spectacle ou à une exposition implique naturellement d'être au courant de son existence. Les moyens d'information existants ne sont souvent pas à la hauteur sur le plan de l'intelligibilité, de la lisibilité, de la disponibilité (voir par exemple l'importance croissante d'un accès à l'internet pour obtenir des informations) etc. Organiser un soutien du niveau communautaire auprès des différentes institutions et initiatives culturelles sur le plan de l'information et de la communication peut indéniablement avoir un effet stimulant.

Les médias sont très souvent cités comme d'importants acteurs pour la sensibilisation et la diffusion d'initiatives.

PISTE 3. Surmonter l'obstacle financier

Ces dernières années, un certain nombre d'initiatives visant à accroître l'accès à la culture ont été mises sur pied, à différents niveaux (local, communautaire, fédéral).

- Fédéral : L'arrêté royal relatif à la promotion de la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers des services des centres publics d'action sociale
- Communautés : Fonds pour l'accroissement de la participation culturelle des personnes à faibles revenus (3 initiatives existantes en Communauté flamande), l'asbl Article 27 propose des tickets à 1,25 euros (Communauté française)
- Communes : une grande variété de chèques-culture, de cartes de réduction, de billets d'entrée gratuits, ...

⁵ Une enquête de Welzijnsschakels et du Forum flamand de lutte contre la pauvreté menée auprès de personnes vivant dans la pauvreté a révélé qu'un certain nombre d'aspects non financiers ont au moins autant été cités comme obstacles que le manque de moyens financiers.

Ces mesures ont sans aucun doute offert davantage de chances en matière d'accès aux initiatives culturelles, mais essuient néanmoins un certain nombre de critiques : opacité des différents systèmes, risque de stigmatisation, participation trop faible dans les coûts, mauvaise répartition géographique (les personnes ne peuvent pas bénéficier d'un système de réduction dans toutes les communes), choix limité en termes d'offre. Ces mesures doivent en outre être harmonisées, généralisées, simplifiées et diffusées.

Les acteurs de terrain mettent en avant les principes suivants :

- Un système de réduction qui ne contribue pas à la stigmatisation.
- Un système qui permet une grande liberté de choix. Avoir la possibilité de choisir soi-même dans l'offre est important pour que l'on puisse réellement parler de participation. Plusieurs associations estiment que l'accès à des 'formes commerciales' de culture est encore trop restreint, et se demandent pourquoi les mesures existantes ne peuvent pas être élargies aux films, aux comédies musicales, etc.
- Un système clair et transparent, organisé au niveau communautaire, et est appliqué aussi bien dans les régions urbaines que rurales.

PISTE 4. Améliorer les possibilités en matière de transport et de mobilité

Lors de différentes rencontres provinciales, organisées dans le cadre des 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté, la problématique de la mobilité a été pointée comme un obstacle, en particulier dans les régions rurales où il est difficile de se rendre à un spectacle, puis de rentrer chez soi en transports en commun. Cette problématique de la mobilité rend l'offre culturelle quasi inaccessible pour un certain nombre de personnes.

PISTE 5. Reconnaître et développer l'accompagnement et l'encadrement

L'expérience nous apprend qu'un accompagnement actif vers des projets culturels existants revêt une énorme importance en ce qui concerne l'accès à cette offre culturelle pour les personnes vivant dans la pauvreté. Un grand nombre d'organisations socioculturelles réalisent dans la pratique ce travail d'accompagnement mais se sentent très peu soutenues et considérées dans cette démarche. Aller vers les gens, les écouter, acquérir leur confiance, les préparer, les motiver, les accompagner physiquement prend du temps mais est indispensable si l'on veut toucher les personnes les plus fragiles.

Dans le cadre du 'Fonds pour l'accroissement de la participation culturelle des personnes à faible revenu', les organismes du secteur social se chargent de cet accompagnement ainsi que de l'encadrement; la Communauté flamande intervient à hauteur de 80 pour cent dans le prix des tickets et du transport. Le participant paie lui-même les 20 pour cent restants. Mais l'encadrement et l'accompagnement visés par cette mesure ont été à peine concrétisés. A vrai dire, il s'agit d'une intervention purement financière et non d'un encadrement de l'accompagnement, comme le présente le gouvernement. Des études ont révélé que la participation des personnes dans la pauvreté est proportionnelle à l'accompagnement actif qui intervient sur le terrain.

"Conscient que d'autres formes d'exclusion viennent s'ajouter au problème financier, Article 27 a développé une série de services et d'outils pédagogiques pour élargir son public : service animation, service ambassadeurs (artistes ou passionnés de culture bénévoles, effectuant un travail de sensibilisation), mise en place d'un cadre d'accompagnement à la pratique et à la découverte de différentes disciplines artistiques, comité de spectateurs, visites guidées gratuites de musées et de lieux culturels, ateliers, photo-langage, différents répertoires de lieux et d'activités culturels, valise pédagogique, etc."⁶

Depuis quelques années, de plus en plus d'institutions culturelles sont sensibilisée et mettent en place des initiatives pour accueillir des publics spécifiques (ex : Sésame, musée ouvre-toi aux MRBAB ou "Un pont entre deux mondes à la Monnaie). Ces projets doivent répondre à des demandes de plus en plus importantes, notamment en ce qui concerne l'accompagnement de personnes précarisées. Malheureusement, s'il est possible de trouver des fonds pour assurer la gratuité pour les participants, il n'en est pas de même pour payer le personnel. Ces initiatives demandent des moyens supplémentaires mais du fait qu'elles ne jouissent pas de financements publics au niveau fédéral (à cause des divisions des compétences), elles restent limitées.

Un soutien supplémentaire doit honorer et renforcer cette mission d'accompagnement.

PISTE 6. Développer des initiatives au niveau local, dans les quartiers

L'accessibilité signifie également la proximité : une offre axée sur le voisinage comporte clairement une plus-value : il faut aller à la rencontre des gens. Mais cela suppose souvent également un lieu de rencontre bien développé au niveau du voisinage ou du quartier.

Favoriser un travail de proximité permet d'éviter de nombreux obstacles.

RÉSOLUTION 29 : DAVANTAGE DE COLLABORATION ET DE CONCERTATION A TOUS LES NIVEAUX

PISTE 1. Favoriser les partenariats

Sur le terrain, la nécessité et la plus-value de collaboration et de concertation entre les différents secteurs et les différents niveaux sont très fortement ressentis. Il existe un grand nombre d'initiatives de qualité, mais elles souffrent de dispersion et de manque d'harmonisation. Le problème des initiatives spécifiques destinées à des groupes cibles particuliers est évoqué (par exemple une offre du CPAS pour les clients du CPAS). On plaide pour le financement et le soutien de ce qui existe déjà (au lieu de lancer sans cesse de nouvelles initiatives), mais dans le cadre d'une collaboration et une harmonisation nettement accrues.

⁶ Clé A, *Participation culturelle, sportive et sociale. Nouvel horizon pour les CPAS, Un guide pratique*, Culture et démocratie / Kunst en democratie, 2005, p.76

La même recommandation vaut au niveau des instances politiques. Les différentes entités (communales, communautaires, et fédérales) devraient pouvoir se concerter pour ce qui concerne la politique culturelle.

En Flandre, il s'agit ici en particulier d'initiatives culturelles, d'organisations du secteur social (y compris les associations de lutte contre la pauvreté) et d'écoles (l'école est très souvent citée comme le lieu où les jeunes peuvent découvrir la culture avec un seuil d'accessibilité bas). Mentionnons ici également la plus-value d'une approche de quartier et de concepts comme celui de l'école élargie'.

En Communauté française, on fait notamment référence au 'Mouvement du théâtre-action' *"Le Mouvement du théâtre-action s'est donné dès l'origine ces mêmes objectifs : jouer à des conditions de participation financière minimales dans les arrières salles de café, les lieux de travail (occupés ou cantines), les maisons de quartier, les foyers ruraux, les maisons de jeunes, les salles de classe dans les écoles industrielles, etc. là où se trouvait le non-public. (...) Et ceci avec l'objectif de travailler avec des gens marginalisés, afin de les mettre en mesure d'exercer leur droit à faire connaître leur propre point de vue sur la vie, de donner la légitimité à leur propre imaginaire et de les rendre publics à travers la création théâtrale, dont ils sont les auteurs et acteurs. (...) Les rencontres, entre les membres de l'atelier d'abord au cours d'une longue démarche de création (bien au-delà de l'expression de soi et de son vécu), puis avec le public (leurs proches d'abord, les voisins, puis d'autres quartiers, en d'autres cités ou villages, parfois à l'étranger ..), ont été l'occasion de créer quantité de plates-formes de débats entre de multiples acteurs culturels, sociaux, d'autres gens vivant également des situations d'exclusion, de pauvreté, de marginalisation, de clandestinité."*

Différents acteurs plaident pour la création de plates-formes (fédérales, communautaires et locales) où peuvent se retrouver les différents acteurs concernés (social, culturel, enseignement, politique...)

De telles plates-formes de concertations sont indispensables afin d'évaluer la situation, de rencontrer les différents opérateurs, de définir des objectifs et des stratégies communs, d'envisager des initiatives communes, harmonisées, cohérentes et à long terme.

En Communauté flamande, il existe un décret sur la politique culturelle locale⁷ (13 juillet 2001). Il permet aux communes de développer une politique culturelle de qualité et intégrée, à la taille de la commune. Lorsqu'une commune souscrit au décret, elle s'engage à lancer un processus de planification politique impliquant les différents acteurs culturels locaux. Un coordinateur de la politique culturelle doit alors être désigné. Pour la mise en œuvre de ce plan communal de politique culturelle, le décret prévoit un subside supplémentaire d'un euro par habitant pour soutenir des initiatives spéciales et innovantes. Ces subsides supplémentaires offrent des possibilités sur le plan de l'accroissement de la participation culturelle des personnes vivant dans la pauvreté. Une recherche sur cette réglementation permettra de vérifier sa plus-value. Quels sont ses effets et comment stimuler les communes en la matière ?

⁷ <http://www.wvc.vlaanderen.be/lokaalcultuurbeleid/gemeenten/index.htm>

Soutenir structurellement et correctement de tels liens et de telles histoires de collaboration peut accroître les chances de réussite.

« Gestionnaires d'une salle sur le Kiel, nous (CC De Kern) avons commencé avec beaucoup d'enthousiasme à concevoir des projets depuis notre lieu de travail bien protégé à Wilrijk. Les stéréotypes étaient fortement ancrés dans nos esprits également – comme cela nous est apparu clairement après quelques initiatives pas franchement réussies. Naturellement, nous voulions toujours parvenir à une participation aussi large que possible. C'était généreux mais cela ne fonctionnait pas.

D'après notre expérience, il y avait deux raisons claires à nos échecs : nous pensions trop en termes de programmation et nous manquions d'un réseau sur lequel nous appuyer. Parce que nous pensions fortement en termes de programmes, mais ne pouvions rien réaliser sur une base continue dans le quartier, les activités sporadiques ne parvenaient pas ou à peine aux oreilles des habitants.

À partir de la collaboration avec 'Een paar Apart', l'initiative 'Cultuurcafé de Rits' se développa concrètement. Après une phase de recherche expérimentale relativement longue, le café culturel est devenu ce qu'il est aujourd'hui : un café et une maison de la culture sous un même toit : on peut s'y rendre pour boire un verre, discuter au bar ou profiter d'un programme de qualité dans un cadre démocratique et accessible. Mais le chemin à parcourir pour y arriver n'a pas toujours été aussi simple : dans un premier temps, les trois partenaires ont dû accorder leurs violons (en termes de visions, d'objectifs, de répartition des tâches, ...), mais aussi trouver une offre intéressante (qui plaisait à toutes les couches de la population) et, en même temps, partir à la recherche d'artistes qui acceptaient de se produire dans des conditions moins idéales (petite salle, contact direct avec le public, critique et très diversifié, et cela pour une rémunération minimale). »⁸

Aujourd'hui, il est fréquemment question de compartimentage. Ce qui se passe dans un secteur n'est plus envisagé par rapport à ce qui se passe dans un autre. Or la pauvreté touche tous les domaines de l'existence. Il suffit de voir les secteurs de l'enseignement, du social et de la culture pour constater qu'il existe une série de points communs. Pensons à la question de savoir comment, dans l'enseignement et les associations, on pourrait se préoccuper davantage de culture ou à la demande de création de centres culturels de quartier et de concertation avec des représentants des différents groupes de la population d'une commune quant à l'offre d'un centre culturel...

Piste 2. Imposer des contraintes pour encourager les concertations

Des possibilités peuvent être recherchées pour, par exemple, obliger les autorités à dépenser une partie de leur budget en faveur de la culture, ou pour contraindre certains acteurs à collaborer sur le terrain.

RESOLUTION 29. SENSIBILISER ET FORMER

⁸ Témoignage tiré d'une contribution du Réseau flamand au sujet de la note de réflexion 'culture' dans le cadre des 10 ans du Rapport Général sur la Pauvreté.

Piste 1. Former les acteurs sociaux et culturels

Il faut former les futurs travailleurs sociaux à utiliser la participation culturelle comme outil d'intégration sociale et à travailler en partenariat avec les acteurs culturels.

De même, il s'agit de former les futurs artistes et opérateurs culturels à travailler avec des publics spécifiques, en partenariat avec le secteur social.

Il faut également former des "passeurs", "personnes relais", "interfaces" chargés de faire le liens entre les différents acteurs, secteurs ... et de mettre en œuvre les concertations et transversalités.

Piste 2. Sensibiliser le grand public

Déjà, depuis l'école, il est fondamental que chaque enfant ait l'occasion d'avoir une approche artistique (quelle qu'elle soit).

Les médias jouent également un rôle important quant à la diffusion de la culture et aux choix culturels qu'ils véhiculent.

Piste 3. sensibiliser les acteurs concernés

Via des formations, rencontres, échanges de pratiques, outils d'informations, inventaires des sources de financements, collaborations... Favoriser un travail en réseau.

Cette orientation est traduite du néerlandais